



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217400761-20221206-2022_39D-DE

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	14
Votants	18

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 30 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Olivier COUET, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD, Sylvie AUROY, Aurore MOSSIERE.

Pouvoirs : Michel SOCQUET-CLERC à Christian BOCQUET, Isabelle JOYE à Jacqueline PECORARO, Valérie STEFANUTTI à Marlène CHAFFARD, Stéphane GREVE à Jean BARDET

22/39

Absents :

Secrétaire de séance : Jean BARDET

Objet :

Tarifs 2023 des salles communales et du plateau sportif de Menulles

Arrivée d'Aurore MOSSIERE

Considérant qu'il y a lieu de fixer des tarifs ;

Christiane MICHEL, Maire-adjoint, rapporteur, explique aux membres du Conseil municipal que vu l'augmentation de l'énergie il y a lieu de fixer les tarifs des salles communales et du plateau sportif de Menulles pour l'année 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs annexés à la présente délibération,

Le secrétaire de séance
Jean BARDET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le